

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Duggan

<https://www.cadre21.org/membres/3a366552d8e9c1be68a897b0>

Date d'obtention : 2021-01-25 16:02:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sexto helped to make a universal intervention that will help simplify and speed up the necessary intervention in situations that require quick intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

It will help me to feel more confident in how I intervene in delicate situations that require discretion and quick action

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I need to be careful that intervene in the correct manner in cases where it was an impulsive act or in cases where there was intentional harm. I will be careful to confiscate all necessary devices and to not personally view the contents of the devices in question.